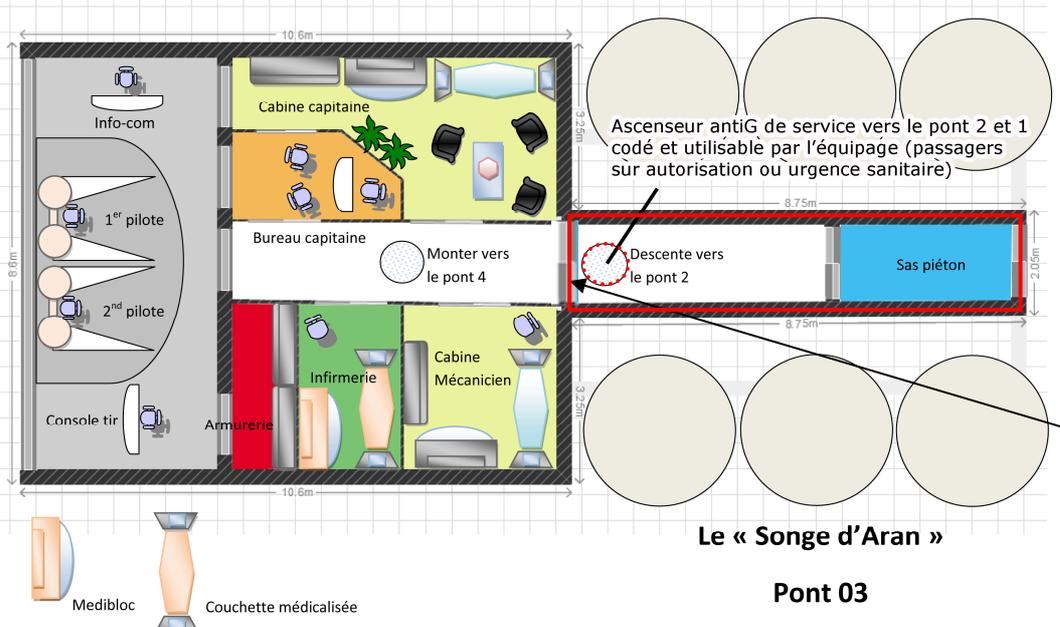
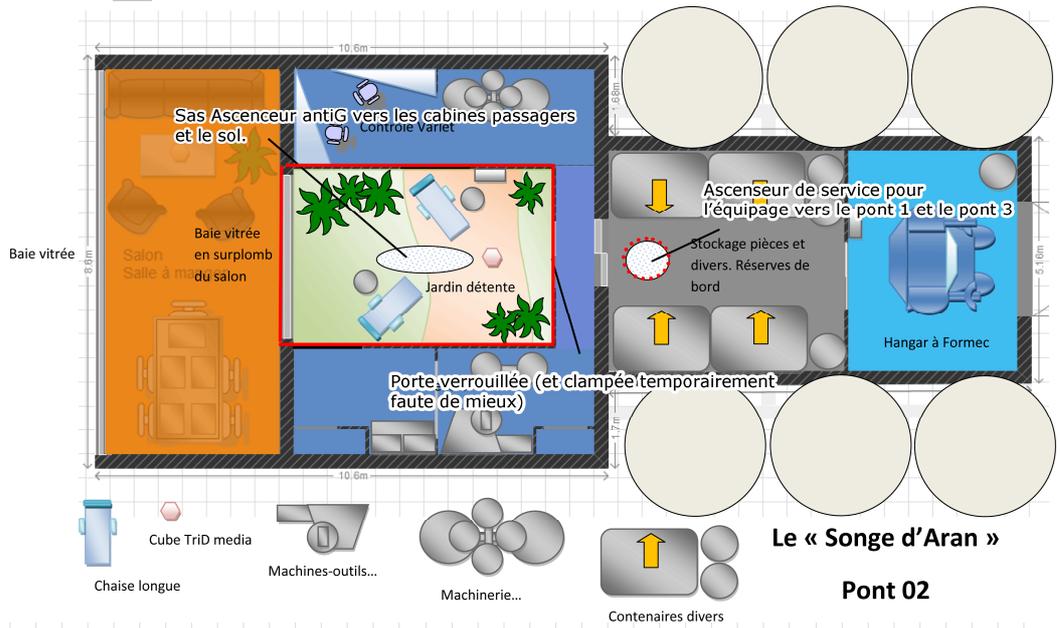


Comme sur tous navires, bases, navettes, paquebots... il y a des périmètres de circulations libres pour les passagers et d'autres réservés aux seuls membres autorisés (en général l'équipage et les autorités compétentes)

L'idée n'est donc pas de claquemurer les passagers mais de limiter leurs déplacements à bord.

Des consignes de sécurité élémentaires sont à respecter (homologation au transport de passagers) :

Pas d'accès libre aux non membre d'équipage aux zones sensibles, cad : les Varlet, les réservoirs AM, les passerelle, l'armurerie, la cargaisons.)



Travaux à faire : Installer une pour permettre l'admission de passagers par le sas piéton via les passerelles tubulaires des silos)

Cette porte est fermée lors de l'embarquement et le débarquement des passagers qui rejoindront le pont 1 via l'ascenseur de service.

Elle restera ouverte en vol pour l'équipage.